

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 72 (1927)
Heft: 12

Artikel: La compagnie d'infanterie
Autor: Rouquerol, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-341065>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

LXXII^e Année

N° 12

Décembre 1927

La compagnie d'infanterie.

AVANT-PROPOS

Dans les armées modernes au matériel de plus en plus compliqué, la division et la spécialisation du travail sont, comme dans l'industrie, les principaux facteurs du meilleur rendement des armes.

L'artillerie et le génie étaient jadis qualifiés d'armes spéciales. Cette distinction n'a plus de sens aujourd'hui parce que le maniement et l'emploi de chaque moyen de combat moderne exigent un personnel spécialisé. Toutes les armes méritent, au même titre, l'épithète de spéciales.

D'autre part, la convergence des efforts de tous les combattants vers un but commun interdit plus que jamais les actions isolées des armes. C'est le contrepoids de la spécialisation. Sous la pression de cette nécessité, certains esprits ont une tendance à mettre dans les mêmes mains les moyens dont on veut assurer une collaboration étroite. Nous estimons qu'il faut se garder, dans cette voie, d'un excès dangereux. La question nous paraît se poser aujourd'hui pour le fusil et la mitrailleuse autour de laquelle gravitent à peu près toutes les conceptions de l'emploi de l'infanterie. C'est l'objet de cette étude.

Les propriétés de la mitrailleuse ont été mises en pleine lumière par les débuts de la grande guerre aux dépens de l'armée française. Il y avait cependant un demi-siècle que le capitaine Montigny, de l'artillerie française, avait eu le pressentiment de l'avenir de la mitrailleuse et avait provoqué la mise en service, en 1870, de quelques batteries du nouvel engin. Elles ne semblent pas avoir été employées avec beaucoup de méthode bien que leur intervention ait été quelquefois oppor-

tune, notamment le 16 août 1870 où la batterie de mitrailleuses du capitaine de Saint-Germain arrêta net une attaque allemande.

Après la guerre de 1870, il y eut deux batteries de mitrailleuses par corps d'armée de l'armée française. Organisées sur le modèle des batteries de canons, elles faisaient partie d'un régiment d'artillerie et n'avaient avec l'infanterie que des contacts accidentels.

D'après l'opinion en cours dans le personnel intéressé, ces unités étaient une artillerie d'un emploi spécial limité et un peu exceptionnel, consistant à donner sur des objectifs animés rapprochés des feux plus efficaces que la boîte à mitraille en usage à cette époque.

L'adoption du matériel de Bange modèle 1877, très supérieur au matériel en bronze de Reffye qu'il remplaçait, fit abandonner la mitrailleuse. Ainsi l'armée française n'avait pas su prévoir le grand avenir d'un engin qu'elle avait eu en service pendant plusieurs années. Il n'en a pas été de même dans l'armée allemande où l'adoption d'un matériel susceptible de rester constamment lié à l'infanterie hâtait l'évolution des idées sur la mitrailleuse et l'établissement d'une tactique de son emploi.

En 1912, en présence de l'empereur d'Allemagne, l'armée suisse appliquait aux grandes manœuvres les principes allemands d'emploi des mitrailleuses. Les Français qui assistaient à ces manœuvres ne surent pas, sans doute, faire leur profit du spectacle qu'ils eurent sous les yeux. L'armée française possédait alors des mitrailleuses à trépied, mais elle devait être surprise, en 1914, par l'habileté des Allemands à se servir des leurs.

L'erreur fondamentale des règlements français avant la grande guerre fut de ne pas distinguer suffisamment les missions respectives du fusil et de la mitrailleuse.

C'est ainsi que, sous prétexte que les deux armes tiraient la même cartouche, tantôt la mitrailleuse était appelée une réserve de feux, tantôt elle était comparée à un effectif déterminé de fusils. Il a fallu la dure expérience de la grande guerre pour établir indiscutablement que le fusil et la mi-

trailleuse sont des armes totalement différentes. Il est nécessaire d'en avoir les caractéristiques présentes à l'esprit pour apprécier les meilleures conditions de leur collaboration.

CHAPITRE PREMIER.

Le fusil.

Le fusil est l'arme du chasseur. Entre les mains d'un tireur habile, il saisit et punit immédiatement les moindres négligences d'un adversaire en quête de renseignements sur le désert qu'est un champ de bataille avant l'ouverture du feu. Tout au long du combat, sans souci de ravitaillement, il peut avancer, se terrer, l'œil toujours ouvert et le fusil prêt à partir sur tout objectif qui se montre.

Tous les combattants connaissent des exemples de la force du fantassin maître de son fusil et de ses nerfs. Nous en citerons quelques-uns observés autour de nous :

Le 11 septembre 1914, dans un combat à Michelbach, en Haute-Alsace, un sergent du 171^e d'infanterie, en patrouille sous bois avec deux soldats, apercevait soudain, à une vingtaine de pas, un groupe de douze ennemis sans défiance. Le sergent répartissait aussitôt par signes l'objectif entre ses soldats : quatre adversaires par fusil. A son signal, un feu à volonté abattait les douze hommes sans leur laisser le temps de voir d'où venaient les coups. Ce sergent, félicité le lendemain pour son sang-froid par le général, lui répondit : « Ce n'est pas difficile, mes deux hommes étaient bons tireurs, nos fusils étaient approvisionnés ; après le tir, il nous restait encore à chacun quatre cartouches dans les magasins de nos fusils. »

Nous avons retenu de cet épisode que les bons tireurs n'ont pas besoin de beaucoup de cartouches pour faire de bonne besogne.

Nous avons connu dans la forêt d'Apremont, devant St-Mihiel, un soldat du 13^e d'infanterie qui, seul, pendant toute une journée, a tenu sous son fusil, avec quelques cartouches, l'entrée d'un abri contenant plusieurs ennemis, qui furent contraints par la faim de se rendre un par un.

Ailleurs, c'est un chef de bataillon, chasseur émérite, qui guettait, immobile pendant des heures, quelque indice d'occupation d'un crâneau, quelque négligence d'un travailleur... Il était rare qu'il ne pût tirer à bon escient au moins une cartouche ; il avait souvent la preuve qu'il avait bien tiré.

Ailleurs encore, dans cette même forêt d'Apremont, un guetteur apercevait, un matin de brouillard, deux ombres rampant vers la position française. Indécis, il prévenait son sergent. Celui-ci, bon tireur et décidé comme tous les militaires ayant conscience de leur force, clouait immédiatement au sol un des patrouilleurs. Le second, averti par le coup de feu, se levait aussitôt pour faire demi-tour. Une seconde balle du sergent abattait le second patrouilleur. Les deux hommes étaient morts. Leur identité fut établie lorsque leurs corps furent apportés dans la tranchée française. C'étaient un lieutenant bavarois et un médecin qui l'accompagnait, vraisemblablement à titre sportif.

Tous ces fantassins tiraient de leur confiance dans leur fusil le sang-froid qui leur permettait de profiter des circonstances pour mettre hors de combat un adversaire notamment supérieur en nombre.

Les formations diluées du combat moderne excluent les tirs commandés. D'après le règlement provisoire français de manœuvres d'infanterie du 1^{er} février 1920, « le grenadier-voltigeur du groupe de combat utilise le fusil essentiellement pour exécuter, en général de sa propre initiative, un tir précis sur tout objectif qui se présente... ».

Ainsi le règlement français semble faire du fantassin armé du fusil un combattant indépendant pour l'emploi de son arme, et par suite ayant, dans les limites du front assigné à son unité, le choix du moment propice pour se porter en avant.

Le fantassin qui ne tire qu'à bon escient ne brûle pas beaucoup de cartouches et n'a pas besoin de se charger outre mesure de munitions. Quand la masse des soldats d'une armée est composée de tireurs médiocres, on s'imagine remplacer la qualité par la quantité en multipliant les feux sans effet utile ; on a peur de manquer de cartouches.

Voici un exemple vécu : Un commandant de compagnie venant occuper une tranchée qui venait d'être prise à l'ennemi, donnait comme consigne à ses soldats de tirer le plus possible sans but. Il faisait nuit; la plupart des hommes tiraient dans les nuages. En même temps, cet officier réclamait des cartouches qui lui étaient envoyées et n'étaient même pas distribuées. Il perdait la tranchée dans laquelle il n'avait fait, en une nuit, aucun travail, et prétendit, pour se justifier, que l'échauffement des fusils les rendait inutilisables !!

Les fantassins qui demandent constamment des cartouches, et sont hantés par la peur d'en manquer, sont généralement de médiocres tireurs. L'amélioration de l'instruction du tir devrait permettre de réduire l'approvisionnement de cartouches porté par le soldat, au grand avantage de sa mobilité et de son indépendance.

Le fantassin auquel l'expérience a donné confiance dans ses yeux, son fusil et ses jambes, est l'adversaire le plus dangereux. Il peut poursuivre pendant une longue journée de combat le but qui lui a été donné, sans se préoccuper de son ravitaillement en munitions. Il est spécialement apte aux manœuvres par infiltration, dont les résultats peuvent être très importants, mais qui demandent aux exécutants de la circonspection, de la hardiesse, de la persévérance et surtout de la confiance dans leur instruction et dans leurs chefs.

CHAPITRE II.

La mitrailleuse ou le fusil-mitrailleur.

La mitrailleuse se distingue nettement du fusil par deux propriétés caractéristiques : la précision du tir par rafales et le tir fauchant.

C'est à tort qu'on a pu comparer le tir de la mitrailleuse à celui d'un nombre déterminé de tireurs. Une rafale de mitrailleuse peut anéantir jusqu'à 1000 m. et plus une troupe nombreuse en quelques secondes. Un tir d'une centaine de fusils sur le même objectif ne donnera le plus souvent que des résultats insignifiants. En d'autres termes, la mitrailleuse seule peut interdire d'une manière absolue à l'ennemi une

zone qui n'est limitée en largeur que par son champ de tir. Le fauchage ouvrant la rafale en forme d'éventail, permet de coiffer un front relativement étendu avec une précision et une rapidité déconcertantes pour l'adversaire.

La mitrailleuse se distingue donc nettement du fusil par son genre de tir. Son emploi est soumis à des servitudes qui lui sont particulières : d'abord son poids qui interdit son transport à bras d'hommes sur un parcours un peu étendu ; sa mise en batterie et son service exigent normalement le concours de plusieurs servants ; enfin, les difficultés du ravitaillement sont celles d'un engin gros mangeur de cartouches.

Les propriétés caractéristiques de la mitrailleuse dépendent directement de la fixité de son affût dans la position de tir. Cette condition entraîne un poids assez élevé au-dessous duquel il n'a pas été possible jusqu'ici de descendre sans nuire aux qualités fondamentales de l'arme. Son allègement jusqu'à la forme de fusil-mitrailleur est compensé par une diminution de puissance. Il ne faut pas croire qu'il n'y ait là qu'une nuance théorique échappant aux combattants intéressés.

Nous lisons dans le récit de l'engagement de la 13^{me} division française, en mai-juin 1918 :

« Il y avait une proportion trop grande d'armes automatiques pour les effectifs engagés dans ces opérations de mouvement. On abandonnait des mitrailleuses trop pénibles à transporter, n'en gardant qu'un nombre proportionné aux munitions dont on pouvait se faire suivre. Il en était de même pour les fusils-mitrailleurs, que leurs servants *considéraient d'autre part comme trop visiblement inférieurs aux mitrailleuses légères que leur opposait l'ennemi* ; notons aussi le danger que présente pour son ravitaillement une arme dont il faut regarnir les chargeurs sous le feu, alors que dans la lutte, le premier geste est de se débarrasser des chargeurs vides. »

Sans vouloir donner à cette citation la valeur d'un principe absolu, nous y relèverons des indications dont l'intérêt ne saurait échapper au lecteur.

Le maximum de force d'un front de combat correspond à une certaine proportion entre les mitrailleuses et les fusils, au delà de laquelle l'augmentation du nombre des mitrailleuses est plus nuisible qu'avantageuse.

Le rendement du fusil-mitrailleur est manifestement inférieur à celui de la mitrailleuse légère.

La servitude du ravitaillement conditionne l'emploi du fusil-mitrailleur aussi bien que celui de la mitrailleuse.

Les munitions dont les chargeurs doivent être regarnis au cours du combat doivent être proscrites de l'armement.

Le fusil-mitrailleur a la prétention de réunir en un seul engin la mobilité du fusil et les caractéristiques de tir de la mitrailleuse. Comme tous les objets à fins multiples, il ne vaut ni l'une ni l'autre des armes dont on a accouplé les noms pour le baptiser. Son service normal exige plusieurs hommes. Le tir automatique à l'épaule est trop incertain pour en escompter des résultats comparables, même de loin, aux rafales d'une mitrailleuse assise.

En somme, le fusil-mitrailleur est un fusil peu maniable ; au triple point de vue de la justesse, de la portée et du débit de balles, il est notablement inférieur à la mitrailleuse proprement dite.

La liaison étroite qui doit exister entre le fusil et la mitrailleuse n'empêche pas les deux armes d'avoir des tactiques différentes. Leur collaboration intime est nécessaire, mais nous estimons qu'il faut se garder d'alléger l'arme automatique au détriment de sa puissance, sous prétexte de lui permettre de suivre le fusil sur le champ de bataille.

La plupart des erreurs commises dans l'emploi des mitrailleuses résultent de la méconnaissance des propriétés de ce matériel. Tantôt on les emploie comme des fusils, dont elles ont la balle et la trajectoire, tantôt comme de l'artillerie, parce qu'elles tirent avec précision et que sa formation de combat rappelle celle d'une batterie.

Deux exemples nous paraissent instructifs à ce sujet : Nous lisons dans une intéressante relation de l'engagement d'un bataillon au Maroc (*Revue française d'infanterie* de juillet 1927) que les mitrailleuses du bataillon avaient été groupées pour faire un tir de préparation d'attaque. L'artillerie, dont l'intervention n'avait été que tardivement demandée, n'avait pris au combat qu'une part secondaire. Il est à peine besoin d'ajouter que ce tir de préparation de mitrailleuses contre un adversaire invisible, disséminé derrière les multiples obstacles

des champs de bataille marocains, a paru tout à fait inefficace aux exécutants eux-mêmes.

Un récit allemand de la prise du fort de Douaumont, le 25 février 1915, par les 7^e et 8^e compagnies du 24^e régiment de Brandebourg, nous donne un autre exemple très suggestif de l'emploi des mitrailleuses pour assurer la progression des fusils. Le commandant de la 7^e compagnie rappelle sa perplexité en arrivant au bord d'un glacis de 7-800 mètres, dominé par une ligne de tirailleurs ennemis abrités. Le chef du détachement de mitrailleuses affecté à sa compagnie le tira d'embarras. Il exécuta sur la position dangereuse un tir fauchant qui fit tresser les défenseurs et permit à l'attaque d'arriver sans pertes à distance d'assaut. Il avait pris la précaution de placer les mitrailleuses dans un site élevé par rapport au but, de manière à éviter la rasance des trajectoires.

Le contraste de ces deux exemples nous paraît faire ressortir l'impuissance de la mitrailleuse sur les obstacles du champ de bataille même importants, et son efficacité souveraine pour figer une troupe adverse dans une position connue.

CHAPITRE III.

Le groupe de combat.

Le besoin d'accentuer la collaboration étroite du fusil et de la mitrailleuse a conduit à modifier la formation de la compagnie d'infanterie. Un peu partout, aujourd'hui, la compagnie d'infanterie se compose de sous-unités, sections ou pelotons comprenant organiquement des mitrailleuses ou fusils-mitrailleurs et des fusils.

Nous ne donnerons pas en détail la composition du groupe de combat et de la section dans les différentes armées. Les lecteurs de la *Revue militaire suisse* la connaissent.

Disons seulement que les sections (ou pelotons dans la compagnie allemande) sont identiques et composées d'un certain nombre de groupes de combat. En France et en Italie, le groupe de combat est mixte, comprenant une équipe de fantassins purs et une équipe de mitrailleurs purs¹. Nous

¹ L'armée italienne emploie la mitrailleuse légère comme arme automatique de compagnie.

adopterons, pour la commodité de l'exposition, ces dénominations de fantassins purs et de mitrailleurs purs, qui sont faciles à comprendre sans explication.

Dans l'armée allemande et dans l'armée suisse qui l'a imitée, la plus petite unité présentant organiquement des fantassins purs et des mitrailleurs purs n'est pas le groupe, mais le peloton ou la section, également composé de groupes comme dans l'armée française ; mais ces groupes ne sont pas identiques ; les uns sont formés de fantassins purs, les autres de mitrailleurs purs.

On peut se demander pourquoi les Allemands qui, parmi les combattants de la grande guerre, ont manié la mitrailleuse avec le plus d'habileté, ne sont pas allés aussi loin que les Français dans la détermination de la plus petite unité pourvue organiquement du double armement : fusil et arme automatique.

Ils savent sans doute par expérience que le rendement de la mitrailleuse baisse rapidement quand le personnel chargé de son emploi n'en connaît pas parfaitement les caractéristiques et les possibilités. Les armées qui ont souffert de leur méconnaissance de la mitrailleuse ont une tendance à en mettre partout pour être sûr d'en avoir toujours au bon endroit. Cette préoccupation doit fatalement les porter à une certaine confusion de la tactique respective des deux armes.

On peut dire que la mitrailleuse légère allemande est moins mobile que le fusil-mitrailleur et se prête moins bien que lui à la constitution d'un groupe du type mixte français qu'elle alourdirait. Cela pourrait être exact si le fusil-mitrailleur valait la mitrailleuse légère ; nous savons qu'il lui est très inférieur au double point de vue du rendement et de la précision du tir, en raison du manque de fixité d'un affût trop léger. Si le fusil-mitrailleur n'est qu'une parodie plus ou moins bien réussie de la mitrailleuse, il est bien évident que sa collaboration avec le fusil ne donnera pas des résultats aussi décisifs que s'il était remplacé par une bonne mitrailleuse.

Le fusil-mitrailleur a été introduit dans l'infanterie, de préférence à la mitrailleuse légère, pour ne pas imposer aux

fantassins les servitudes de la mitrailleuse : difficultés de transport, mise en batterie plus longue, visibilité plus grande, etc., etc.

Il est facile de se rendre compte que ces inconvénients subsistent à un degré suffisant pour que le fusil-mitrailleur joue le rôle de boulet dans le groupe dont il est le centre.

La phraséologie des règlements ne pourra jamais empêcher que les douze hommes d'un groupe de combat, médiocrement commandés, répugnent à s'éloigner beaucoup de leur fusil-mitrailleur. Les grenadiers-voltigeurs du groupe (dénomination du règlement français) seront facilement entraînés à lui servir d'escorte, bien que les règlements français et italiens aient soin de spécifier que le fusil et le fusil-mitrailleur ne sont pas liés l'un à l'autre dans le combat. Toutefois, le règlement fait une obligation, pour tous les soldats de l'équipe, d'exécuter tous les mouvements nécessaires « *au service, au ravitaillement, à la protection du fusil-mitrailleur et à l'exploitation immédiate des résultats de son tir...* » On ne saurait dire plus clairement que le groupe entier est subordonné au fusil-mitrailleur.

Les articles relatifs au combat du groupe paraissent exprimer une confusion entre les feux du fusil et ceux du fusil-mitrailleur : nous y lisons : « toute fraction ennemie en mouvement ou se préparant à mettre en action un engin quelconque doit être prise à partie par le feu de ceux qui l'aperçoivent, avant qu'elle ait pu tirer elle-même ou qu'elle ait achevé de s'installer ».

Ainsi, le voltigeur qui verra déboucher un détachement ennemi à 700, 800, 1000 mètres, devra immédiatement ouvrir sur cet objectif un feu qui sera vraisemblablement sans résultat, et pourra révéler la position du groupe, au lieu de s'activer à provoquer la mise en action du fusil-mitrailleur dont le feu serait rapidement efficace.

Le nom de voltigeurs donné aux soldats armés du fusil dans le groupe français ne suffira pas à leur imprimer l'impulsion nécessaire à l'exécution d'une attaque que le fantassin pur, sans souci du ravitaillement, du service et de la garde d'une arme automatique, trouve dans son fusil et dans ses jambes.

Nous ne pouvons comprendre autrement les extraits suivants de la littérature officielle sur le combat :

« La compagnie se compose d'un certain nombre d'armes automatiques ; autour de chacune d'elles se trouve l'effectif nécessaire pour la déplacer, la servir, la ravitailler, la couvrir... »

« La cellule organique de l'infanterie est le groupe de combat, caractérisé par la présence d'une arme automatique. Plusieurs groupes forment une compagnie. »

Nous n'avons pas fait allusion jusqu'ici à la direction du combat dans la compagnie allemande et dans la compagnie française parce que nous nous sommes surtout attachés à établir d'abord les divergences caractéristiques du fusil et de la mitrailleuse ou du fusil-mitrailleur, en vue de l'emploi judicieux des deux armes. Il importe maintenant de remarquer que le morcellement de la compagnie en groupes trop nombreux répond à un émiettement de la direction du combat.

Dans la compagnie allemande, le chef de peloton dispose de 3 groupes de fantassins purs et de 2 groupes de mitrailleurs purs. Dans la compagnie française, la section se compose de 3 groupes mixtes identiques. Dans la compagnie allemande, c'est un officier qui coordonne la collaboration du fusil et de la mitrailleuse. Ce rôle est rempli dans la compagnie française par le chef de groupe, un sergent, parfois un caporal. N'est-il pas téméraire de supposer chez ce modeste gradé une instruction militaire à hauteur de sa délicate mission ? Peut-on espérer trouver dans une compagnie 12 chefs de groupes présentant les qualités de chef d'après la définition même du règlement : « le chef, dit l'art. 43, doit être instruit, payer d'exemple, savoir commander, avoir le sens des possibilités et, par-dessus tout, avoir du caractère ». L'article 68 débute par ces mots : « A tous les échelons, le chef d'infanterie a les devoirs suivants : une énumération de 12 devoirs suit ce préambule.

Malheureusement l'intelligence, l'instruction et le caractère ne peuvent être dispensés par décret et l'on demeure sceptique sur la possibilité de trouver dans la compagnie française 12 sergents, réservistes pour la plupart, aptes aux fonctions de chef ainsi définies.

CHAPITRE IV.

Organisation de la compagnie.

Le fusil et la mitrailleuse ou le fusil-mitrailleur étant des armes tout à fait différentes, devraient faire l'objet d'une instruction spéciale et très poussée du personnel chargé de les mettre en œuvre. Nous avons insisté sur la nécessité de ne pas faire peser sur une arme les servitudes de l'autre et de leur reconnaître l'indépendance réciproque nécessaire pour les mettre dans les conditions du meilleur rendement. Dans l'armée française, avant la grande guerre, les mitrailleurs étaient groupés en compagnies par bataillon. Dans la suite de la guerre, elles ont été progressivement morcelées pour arriver à la conception actuelle du peloton mixte en Allemagne et du groupe mixte en France. Nous devons nous demander si cet émiettement organique des mitrailleurs ou fusils-mitrailleurs n'a pas le grave inconvénient de nuire à la perfection de l'instruction nécessaire aux spécialistes de ces armes.

L'armée suisse a étudié les diverses combinaisons possibles du fusil et du fusil-mitrailleur dans la compagnie. Elle a écarté l'organisation de la compagnie en 3 sections de fantassins purs et 1 section de mitrailleurs purs, pour se rallier à une variante du système allemand, dans lequel le peloton se compose de 3 groupes de fantassins purs contre deux groupes de mitrailleurs purs. Il nous semble cependant que la logique devrait donner la préférence à la compagnie formée de 3 ou 4 pelotons ou sections, dont l'une de mitrailleuses ou fusils-mitrailleurs et les autres de fusils. Le mitrailleur, depuis le chef jusqu'au soldat, ne méritera la confiance du commandement que s'il possède à un haut degré l'amour-propre professionnel, la connaissance complète de son arme et de son emploi. Toutes ces qualités ont besoin, pour se développer, d'un milieu spécialisé assez nombreux, pour que des traditions, un esprit d'arme et d'émulation puissent naître et se maintenir. La dispersion des mitrailleurs d'une compagnie en trois ou quatre petits paquets, même douze dans la compagnie française, est certainement moins favorable à leur

formation et à leur emploi, que leur réunion en une seule unité qui serait la section dans la compagnie française. Il serait possible d'en désigner comme chef un officier spécialisé.

Il va sans dire que cette section serait fractionnée elle-même en trois groupes armés chacun de deux armes automatiques ; il serait ainsi loisible au commandant de la compagnie d'effectuer, suivant les besoins, un ou plusieurs groupes d'armes automatiques à une section. L'affectation organique d'armes automatiques à de petites unités qui n'en auront peut-être pas besoin et qui peuvent en être encombrées nous paraît un barbarisme au point de vue de l'économie des forces. Pourquoi le principe jugé bon pour le bataillon composé de 3 compagnies ordinaires et d'une compagnie de mitrailleuses serait-il mauvais pour la compagnie ?

La première application du nouveau système au Maroc est bien suggestive. Tous les fusils-mitrailleurs ont été réunis en une unité aux ordres directs du commandant de la compagnie.

Nous connaissons les raisons de cette mesure : les caractères particuliers de la campagne du Riff, la mobilité d'un adversaire bon tireur ne subissant aucune servitude de ravitaillement, pas plus en vivres qu'en munitions, et la nécessité, sur un terrain difficile, de laisser au fantassin pur toute liberté de régler sa progression suivant les obstacles rencontrés et le choix du moment.

Nous ne nierons pas la valeur de ces raisons, mais nous pouvons nous demander si l'évolution de la tactique à laquelle nous assistons depuis la grande guerre ne nous forcera pas à transposer les procédés du Maroc sur des champs de bataille européens, où des formations extrêmement diluées de fantassins purs manœuvreront par infiltration sans présenter pendant longtemps des objectifs tributaires des armes automatiques. La bonne règle ne sera-t-elle pas de garder ces engins dans la main, prêts à jouer à l'instant même où leur emploi sera utile ?

Remarquons que la mitrailleuse ou le fusil-mitrailleur est par excellence l'arme de la dérobade, de cette manœuvre qui consiste à faire sortir l'adversaire de ses couverts et à l'accabler de rafales de balles quand il croit n'avoir qu'à poursuivre un ennemi battu.

Les Français l'ont heureusement exécutée à la fin de la guerre, mais elle ne nous semble pas leur avoir été familière dans les petites unités. Ils en ont été les victimes dans l'exemple suivant, le 25 février 1916 :

La marche rapide de l'attaque de Verdun, après l'anéantissement de deux divisions françaises qui défendaient le secteur nord-est de la place, a subi un temps d'arrêt entre les villages de Louvemont et de Douaumont, devant la 31^e brigade française (85^e et 95^e d'inf.).

Le 25 février, vers 15 heures, dans le voisinage de Louvemont, le colonel commandant le 85^e qui voyait son régiment menacé d'être submergé par l'attaque, entraînait 3 compagnies à la baïonnette. A peine avait-il parcouru une petite distance, que la ligne qui paraissait reculer devant lui s'évanouissait. Les mitrailleuses allemandes entraient en action et le colonel tombait mortellement blessé par une balle de mitrailleuse.

La réaction du 85^e a sans doute ralenti la progression allemande, mais ne l'a point arrêtée. Si les mitrailleuses n'avaient pas été en place d'avance, elles n'auraient pas pu agir opportunément et si elles avaient été poussées en première ligne, elles auraient pu rester inutiles.

RÉSUMÉ-CONCLUSION

Les militaires sont tous d'accord sur l'importance de l'arme automatique dans le combat moderne. Mais des divergences existent encore sur l'organisation de la compagnie qui répond à son meilleur emploi. La plupart de ces divergences nous paraissent résulter d'un défaut de logique dans la recherche des moyens d'atteindre le but cherché, qui est d'obtenir le maximum des effets combinés du fusil et de l'arme automatique.

Les discussions actuelles nous font penser à l'antique canon de bataillon. Il était matériellement impossible d'assurer convenablement le service et l'emploi de cette poussière de canons, qui devenaient facilement des impedimenta, en raison de leurs servitudes particulières.

La mitrailleuse ou le fusil-mitrailleur et le fusil, eux aussi, n'ont ni la même tactique ni les mêmes servitudes. Ils doivent concourir en étroite liaison à un but commun, mais cette liaison ne doit pas s'entendre d'un voisinage immédiat dans le combat, mais de la convergence de leurs feux. Aussi, le maximum d'efficacité doit-il résulter des dispositions qui mettent chaque arme en situation de fournir le meilleur rendement.

L'arme automatique, comme tous les engins qui produisent en un temps très court des effets importants, auxquels on demande de saisir instantanément des occasions fugitives, a un rendement très variable suivant l'instruction de ses servants et la compétence de ceux qui la commandent. Les facteurs essentiels de son bon rendement sont pour tous une instruction technique très développée, soutenue par un profond sentiment de devoir professionnel et, pour les chefs, un sens très averti de son emploi tactique.

Ces conditions ne peuvent être réalisées que par une spécialisation des cadres chargés d'instruire les mitrailleurs et de les conduire au combat. Elles entraînent un groupement des éléments mitrailleurs d'une compagnie plus important que celui qui est adopté actuellement dans toutes les armées. Nous estimons que tous les éléments mitrailleurs d'une compagnie devraient en former une section spéciale commandée par un officier choisi. Toutes proportions gardées, le capitaine userait de sa section d'armes automatiques comme le commandant du bataillon de sa compagnie de mitrailleuses¹.

Général J. ROUQUEROL.

¹ D'accord avec M. le général Rouquerol, et en quelque sorte en complément de sa si intéressante étude, la *Rev. mil. suisse* exposera le point de vue du nouveau règlement suisse dans sa livraison de janvier. Elle a prié un de ses collaborateurs de bien vouloir rédiger cet article.
